

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 11

Séance du 28 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
ET COMMERCE**

**MESURE EXCEPTIONNELLE
DE REDUCTION
DES REDEVANCES 2020
POUR DES COMMERCE
AMBULANTS BENEFICIANT
D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC
SUITE A LA PANDEMIE
COVID-19**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul.

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

Conseillers Municipaux : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Christian PEYRARD (procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Michel VALENTIN (procuration à Madame Sabine GIACALONE).

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200728-DEL20200711-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder exceptionnellement, par suite des mesures de confinement général de la population liées à la pandémie COVID 19, à l'aide des commerces ambulants bénéficiant d'une convention d'occupation du domaine public.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser la réduction de la redevance des commerces ambulants bénéficiant d'une convention d'occupation du domaine public à hauteur d'un trimestre au titre de l'année 2020, aux établissements commerciaux concernés.

La réduction globale de 25% de facturation en 2020 représente une somme d'environ 5 500 €.

Dans un esprit de solidarité et afin d'affirmer la démarche de soutien de la Commune à l'économie locale et notamment aux commerces de proximité, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale la validation du principe de réduction de 25% des titres des commerces ambulants bénéficiant d'une convention d'occupation du domaine public en 2020.

Il est également, proposé au Conseil, de valider le remboursement des sommes correspondantes déjà perçues et l'annulation des sommes restant à prélever ou à percevoir de ces établissements commerciaux.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la réduction de 25% de la redevance pour chacun des 9 lots ambulants bénéficiant d'une convention temporaire d'occupation du Domaine Public pour l'année 2020, à savoir les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY